

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 10 AOÛT 2020, À 20 H PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE<sup>1</sup>**

---

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le maire Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.  
Le conseiller Sidney Benizri  
La conseillère Dida Berku, B.D.C.  
Le conseiller Mike Cohen, B.A  
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.  
Le conseiller Mitch Kujavsky, B. Comm.  
Le conseiller Oren Sebag, B. Sc. RN MBA  
Le conseiller David Tordjman, Ing.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M<sup>me</sup> Tanya Abramovitch, directrice générale  
M<sup>e</sup> Jonathan Shecter, Co-directeur général, directeur des services juridiques et greffier  
M<sup>me</sup> Nadia Di Furia, directrice générale associée  
M<sup>e</sup> Jason Prévost, Assistant greffier agissant à titre de secrétaire de réunion

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

La période de questions a débuté à 20 h 08 pour se terminer à 20 h 36. Huit (8) personnes ont soumis des questions avant la tenue de la rencontre et ont été répondues lors de la diffusion en direct.

Le maire Brownstein a lu les six (6) premières questions simultanément puisqu'elles portaient toutes sur le même sujet, plus précisément sur la situation des institutions religieuses dans la Ville de Côte Saint-Luc et le plan d'action de la Ville pour la présence de ces institutions dans les zones résidentielles. Le maire Brownstein a ensuite répondu aux six (6) questions en une seule réponse détaillée qui sera résumée ci-dessous. Pour les fins du procès-verbal de ce soir, les noms de chaque personne ayant soumis une question relative à ce sujet seront également énumérés individuellement ci-dessous.

Le maire Brownstein a répondu aux nombreuses questions sur la présence de synagogues non-conformes dans les zones résidentielles en expliquant que la Ville de Côte Saint-Luc est « *une Ville de tolérance et nous avons équilibré les avantages que la multitude d'institutions non-conformes ont fournis, en fonction du service qu'elles offrent aux résidents, tout en comprenant les inconvénients que les autres résidents ressentent, et ayant des restrictions forcées de stationnement, de bruit et de déchets et plus récemment des mesures en lien avec la COVID-19.* » Le maire Brownstein a en outre expliqué que « *depuis 20 ans, environ 8 nouvelles congrégations ont été formées dans des maisons privées. Contrairement aux grands bâtiments qui abritent des synagogues, des églises ou des mosquées, ces petites congrégations ont été formées dans des maisons unifamiliales et des duplex ordinaires.* » Il a également mentionné que « *les conseils municipaux de Côte Saint-Luc ont fait preuve, au cours des vingt dernières années, de tolérance à l'égard des petites congrégations qui répondent aux besoins de la communauté* » et que c'est pour cette raison que ces institutions continuent d'opérer.

---

<sup>1</sup> La réunion de ce soir a été tenue par voie de vidéoconférence en vertu de l'arrêté ministériel 2020-029 adopté par le gouvernement du Québec le 26 avril 2020.

Le maire Brownstein a continué en expliquant le plan d'action proposé, soit que :  
« *Le conseil municipal actuel a convenu qu'il était temps de régulariser la situation. La Ville est en train d'élaborer ou d'examiner la manière de le faire. Nous voulons permettre aux petites congrégations, lorsque le public est d'accord, d'être rezonées en tant qu'institutions religieuses résidentielles ou en tant que construction d'institutions religieuses, à la condition que les propriétaires des propriétés les rendant conformes avec cette utilisation, car une fois que vous êtes zonés de cette manière, les exigences sont plus strictes, et bien sûr, soumises à la procédure juridique appropriée.* »

Dans l'intérim, le maire Brownstein a mentionné que « *le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas autoriser l'établissement de nouvelles institutions religieuses non conformes. Nous consulterons le public sur les institutions existantes, sur les zones commerciales potentielles telles que les centres commerciaux, et nous trouverons des moyens de satisfaire tout le monde.* »

Le conseiller David Tordjman a également fourni des commentaires sur le sujet des institutions religieuses non-conformes, plus précisément qu'au « *cours des dix dernières années, la démographie de Côte Saint-Luc a changé et notre Ville continue de s'agrandir. De plus en plus de jeunes familles rejoignent notre communauté et l'aident à survivre. Avec l'arrivée de nouvelles familles vient le besoin de meilleurs services, tant privés que publics.* » Le conseiller Tordjman a également mentionné que le conseil a une responsabilité face aux résidents de Côte Saint-Luc de résoudre tout problème tel que celui-ci. Il a poursuivi en mentionnant que le Conseil s'est engagé « *au début de ce mandat à résoudre la question des lieux de culte non-conformes et à ce jour, elle n'est toujours pas résolue. Cela alimente la discorde dans notre communauté et vous pouvez le voir sur les médias sociaux. Tous ces établissements voudraient être reconnus comme il se doit et nous nous sommes engagés auprès d'eux à régler ce problème.* »

Il a en outre mentionné que d'ignorer cette situation a causé « *un problème très polarisant dans notre communauté* » et « *qu'aucune clarté ne viendra* » si la situation de discorde persiste. Il a conclu en adressant les autres membres du Conseil de « *s'engager auprès des habitants de Côte Saint-Luc à ce que, d'ici la prochaine réunion publique, nous trouvions une structure pour résoudre ce problème et que nous puissions apporter à tous nos habitants la solution dont ils ont tant besoin.* »

1) Nathan Elberg

La réponse à la question du résidant a été fournie ci-dessus.

2) Lidia Pagano

La réponse à la question de la résidente a été fournie ci-dessus.

3) Gilbert Cremisi

La réponse à la première question du résidant a été fournie ci-dessus.

Le résidant s'est en outre enquis de la fermeture du Mikvé, ce à quoi le maire Brownstein a précisé que la fermeture a été effectuée par le SPVM en raison du non-respect des mesures liées à la COVID-19.

Le résidant s'est également enquis de la présence d'inspecteurs chez les rabbins de la Ville, ce à quoi le maire Brownstein a répondu que les inspecteurs avaient été déployés chez les résidences des rabbins par erreur.

4) Sarah Bensimon

La réponse à la question de la résidante a été fournie ci-dessus.

5) Bev Walker

La réponse à la première question de la résidante a été fournie ci-dessus.

La résidante s'est également enquis du nombre d'amendes qui ont été émises au cours des deux (2) dernières années à des propriétaires dont l'activité n'est pas autorisée par le zonage de la propriété, tels que des établissements commerciaux ou des institutions religieuses situés dans des zones résidentielles; ce à quoi le maire Brownstein a répondu qu'il n'avait pas le nombre exact et que cette information devrait être vérifiée auprès de l'administration.

6) Subbiah Srinivasan

La réponse à la question de la résidante a été fournie ci-dessus.

7) Heather Trestan

La résidante s'est enquis de la présence de non-résidants qui stationnent leur véhicule la nuit sur Eldridge (entre Kildare et Mackle) puisque les véhicules y sont laissés du vendredi jusqu'à la fin de la fin de semaine; ce à quoi le maire Brownstein a répondu qu'il existe une tolérance générale sur l'ensemble du territoire de la Ville le vendredi soir et que les résidants peuvent communiquer directement avec lui pour toute question spécifique.

8) Jordy Reichson

Le résidant s'est enquis des endroits qui ont été désignés ou qui seront désignés dans la Ville pour les sites de dépistage de la COVID-19 et si la Ville a son mot à dire dans cette décision; ce à quoi le maire Brownstein a répondu que la Ville avait reçu une demande de la CIUSS pour mettre en place un site de dépistage dans un endroit dédié à la vaccination (lorsqu'il sera développé), mais que le site se trouve dans un établissement commercial.

200801

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL TENUE LE 13 JUILLET 2020 À 20 H 00**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, en date du 13 juillet 2020 à 20 h, soit et est adopté, par les présentes, tel que soumis. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

200802

**APPROBATION DES RAPPORTS MENSUELS POUR JUILLET 2020**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE les rapports mensuels des services pour juillet 2020 soient et sont, par les présentes, approuvés tels que soumis. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

200803

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2539-2 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2539-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2539 INTITULÉ: « RÈGLEMENT 2539 POUR CONSOLIDER LES TARIFS EXISTANTS DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC » AFIN DE MODIFIER LES TARIFS RELIÉS À LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ELEANOR LONDON CÔTE SAINT-LUC »**

---

Le conseiller David Tordjman a donné avis de motion que le règlement 2539-2 à être intitulé : « Règlement 2539-2 amendant le règlement 2539 intitulé: « Règlement 2539 pour consolider les tarifs existants de la Ville de Côte Saint-Luc » afin de modifier les tarifs reliés à la Bibliothèque publique Eleanor London Côte Saint-Luc » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller David Tordjman a mentionné l'objet et la portée du règlement 2539-2 à être intitulé : « Règlement 2539 pour consolider les tarifs existants de la Ville de Côte Saint-Luc » afin de modifier les tarifs reliés à la Bibliothèque publique Eleanor London Côte Saint-Luc. »

200804

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2539-2 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2539-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2539 INTITULÉ: « RÈGLEMENT 2539 POUR CONSOLIDER LES TARIFS EXISTANTS DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC » AFIN DE MODIFIER LES TARIFS RELIÉS À LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ELEANOR LONDON CÔTE SAINT-LUC »**

---

Le conseiller David Tordjman a déposé le projet de règlement 2539-2 à être intitulé : « Règlement 2539 pour consolider les tarifs existants de la Ville de Côte Saint-Luc » afin de modifier les tarifs reliés à la Bibliothèque publique Eleanor London Côte Saint-Luc. »

200805

**RÉSOLUTION POUR L'APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2020 AU 31 JUILLET 2020**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve la liste des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 31 juillet 2020, pour un total de 3 928 609,08\$ en fonds canadiens;

QUE le certificat du trésorier n° 20-0083 daté du 31 juillet 2020 a été émis le par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

200806

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE  
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE  
4 583 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 25 AOÛT 2020**

---

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués pour chacun d'eux, la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 583 000 \$ qui sera réalisé le 25 août 2020 et réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2288	438 000 \$
2291	282 600 \$
2305	566 900 \$
2306	75 600 \$
2307	536 600 \$
2442	1 126 600 \$
2448	283 900 \$
2449	1 202 500 \$
2359	70 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (R.L.R.Q., chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2288, 2291, 2307, 2442, 2449 et 2359, la Ville souhaite émettre un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il fut

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU**

**ET RÉSOLU :**

« QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit des obligations par échéance, seront datées du 25 août 2020;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 février et le 25 août de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (R.L.R.Q., chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le

protocole d'entente signé entre le Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec et CDS;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil municipale de Côte Saint-Luc autorise le trésorier de la Ville à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE ROYALE DU CANADA  
SUCCURSALE CAVENDISH & KILDARE  
5755 BOULEVARD CAVENDISH  
COTE SAINT-LUC, QC  
H4W 2X8

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier de la Ville. La Ville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2288, 2291, 2307, 2442, 2449 et 2359 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 25 août 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

200807

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES LOISIRS ET DES PARCS –  
NOMINATION D'UNE COORDONATRICE DES LOISIRS – CONTRAT À DURÉE  
DÉTERMINÉE, POSTE CADRE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie, par les présentes, la nomination de Marianne Sullivan à titre de coordonnatrice des loisirs pour un contrat à durée déterminée, poste cadre, à compter du 15 juin 2020 jusqu'au 18 décembre 2020;

QUE le certificat du trésorier n° 20-0078 daté du 24 juillet 2020 a été émis le par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

200808

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES LOISIRS ET DES PARCS –  
PROLONGATION DE MANDAT POUR UNE COORDONATRICE DES LOISIRS –  
CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE, POSTE CADRE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie, par les présentes, la prolongation du mandat de Herenia Mata à titre de coordonnatrice des loisirs pour un contrat à durée déterminée, poste cadre, à compter du 16 juillet 2020 jusqu'au 18 septembre 2020;

QUE le certificat du trésorier n° 20-0080 daté du 24 juillet 2020 a été émis le par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

200809

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES LOISIRS ET DES PARCS –  
EMBAUCHE D'EMPLOYÉS COLS BLANCS, POSTES AUXILIAIRES**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve l'embauche des employés cols blancs, postes auxiliaires dont les noms figurent sur le document intitulé « Auxiliary Employees – White Collars - Hiring » daté du 30 juin 2020 et annexé aux présentes comme Annexe A, et que les termes d'emploi de ces employés soient tel qu'il est stipulé dans la convention collective;

QUE le certificat du trésorier n° 20-0081 daté du 28 juillet 2020 a été émis le par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

200810

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES LOISIRS ET DES PARCS –  
EMBAUCHE D'UN SUPERVISEUR DE SPORTS ET DES PARCS – CONTRAT À  
DURÉE DÉTERMINÉE, POSTE CADRE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie, par les présentes, l'embauche de Victor Waisgrus à titre de superviseur de sports et des parcs pour

un contrat à durée déterminée, poste cadre, à compter du 29 juin 2020 jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2020;

QUE le certificat du trésorier n° 20-0079 daté du 24 juillet 2020 a été émis le par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

200811

**DÉVELOPPEMENT URBAIN – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BASEBALL SUD DU PARC EDWARD J. KIRWAN DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC – SERVICES D'ENTREPRENEUR (C-13-20C)**

---

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a lancé un appel d'offres public pour le remplacement de l'éclairage du terrain de baseball sud du Parc Edward J. Kirwan sous l'appel d'offres no. C-13-20C et a reçu cinq (5) soumissions;

ATTENDU QUE les soumissions reçues de C-Techno et Marc Morin Electricque Inc. ont été jugées non-conformes;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse conforme a été reçue de Neolect Inc.;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc (« conseil ») déclare, par les présentes, que les soumissions de C-techno et Marc Morin Electricque Inc. non-conformes et ainsi, ces soumissions sont rejetées;

QUE conformément aux termes de l'appel d'offres no. C-13-20C, le conseil octroie, par les présentes, un contrat pour le remplacement de l'éclairage du terrain de baseball sud du Parc Edward J. Kirwan à Neolect Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 352 509,00\$, plus les taxes applicables;

QUE, de plus, la Ville prévoira un montant correspondant à 10%, plus les taxes applicables, pour éventualités et extras si nécessaires, lesdites éventualités devant d'abord être approuvées conformément aux procédures établies par la Ville;

QUE les dépenses décrites ci-dessus seront financées par le règlement d'emprunt 2524 intitulé : « Règlement 2524 autorisant un emprunt de 2 675 000 \$ pour des améliorations d'installations diverses au parc Kirwan », déjà approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE le certificat du trésorier n° 20-0084 daté du 4 août 2020 a été émis le par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



200812

**DÉVELOPPEMENT URBAIN – OCTROI D’UN CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR L’INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION À L’INTERSECTION DES RUES HEYWOOD ET CAVENDISH DANS LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC (C-11-20P)**

---

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a lancé un appel d’offres public pour services professionnels pour l’installation de feux de circulation à l’intersection des rues Heywood et Cavendish sous le numéro d’appel d’offres C-11-20P et a reçu une (1) soumission conforme de Stantec Experts-conseils ltée;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc octroie, par les présentes, un contrat pour services professionnels pour l’installation de feux de circulation à l’intersection des rues Heywood et Cavendish à Stanted Experts-conseils ltée pour un montant total de 60 435,00\$, plus les taxes applicables;

QUE les dépenses décrites ci-dessus seront financées par le règlement d’emprunt 2542 intitulé : « Règlement 2542 autorisant un emprunt de 1 796 000 \$ pour l’achat et l’installation de divers feux de circulation et lumières de rue DEL à divers endroits sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc, y compris des services professionnels », déjà approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation;

QUE le certificat du trésorier n° 20-0082 daté du 30 juillet 2020 a été émis le par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

200813

**RÈGLEMENT NO. 2345-2 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2345-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2345 RÉGISSANT LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES DANS LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC AFIN D’AUGMENTER LE MONTANT DE L’AMENDE MINIMALE ET MAXIMALE » - ADOPTION**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN

ET RÉSOLU:

« QUE le règlement 2345-2 intitulé : « Règlement amendant le règlement 2345 régissant la démolition des immeubles dans la ville de Côte Saint-Luc afin d’augmenter le montant de l’amende minimale et maximale » soit et est, par les présentes, adopté. »

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

200814

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 7005 KILARE – CÔTE SAINT-LUC**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

«QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, reçu le 17 mai 2020 montrant le remplacement des enseignes et du logo illuminés de la Banque CIBC qui sont présentement situés sur le mur de l'immeuble par les nouvelles enseignes et le nouveau logo de la Banque CIBC (situés au même endroit) sur le lot 1 053 638 au 7005 Kildare et préparé par Zip Signs, entrepreneur; pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 juillet 2020, soit approuvé à la condition que les enseignes soient bilingues, conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc.»  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

200815

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE (PIIA) – 8101 CÔTE SAINT-LUC – CÔTE SAINT-LUC**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, reçu le 14 juillet 2020 montrant le remplacement de la couleur du revêtement d'aluminium de couleur blanche par une couleur beige claire pour une habitation unifamiliale isolée sur le lot 1 053 191 au 8101 Côte Saint-Luc et préparé par le propriétaire; pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 juillet 2020, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

200816

**RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR L'ORIENTATION DU CONSEIL DE LA VILLE  
DE CÔTE SAINT-LUC SUR LES SUJETS DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS À LA  
SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION URBAINE DE MONTRÉAL**

---

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001), (ci-après la « Loi »), l'agglomération urbaine de Montréal est composée notamment de la Ville de Côte Saint-Luc depuis le 1er janvier 2006;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi, toute municipalité centrale a un conseil d'agglomération dont la nature, la composition et les règles de fonctionnement sont prévues par décret et que ce conseil est un organe délibérant de la municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi, toute municipalité liée doit être représentée au conseil d'agglomération;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 61 de la Loi, lors d'une séance du conseil de toute municipalité liée, le Maire informe le conseil des sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération,

expose la position qu'il entend prendre sur tout sujet qui doivent faire l'objet de délibérations, discute de celle-ci avec les autres membres présents et propose l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

ATTENDU QUE des séances du conseil d'agglomération pourraient être tenues en septembre 2020 pour lesquelles les membres du conseil devront établir les orientations qu'il entend prendre;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

«D'ÉTABLIR l'orientation du conseil en vue des séances du conseil d'agglomération qui pourraient être tenues en septembre 2020, comme suit :

- autoriser le Maire ou son représentant dûment autorisé à prendre toutes décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour des séances du conseil d'agglomération devant se tenir en septembre 2020, en fonction de l'information présentée lors de cette réunion, et ce, dans le meilleur intérêt de la ville de Côte Saint-Luc et de ses résidants.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

La deuxième période de questions a débuté à 21 h 11 pour se terminer à 21 h 18. Deux (2) personnes ont soumis des questions et elles ont été répondues lors de la diffusion en directe.

Avant la tenue de la deuxième période de questions, la conseillère Dida Berku a fourni des commentaires supplémentaires concernant la situation des institutions religieuses non-conformes, plus précisément, elle a mentionné que les questions qui ont été soumises à la réunion de ce soir étaient très pertinentes et utiles pour l'établissement d'un plan d'action afin de trouver l'équilibre approprié entre les services fournis par les institutions religieuses et les préoccupations des résidants voisins.

### 1) Jordy Reichson

Le résidant s'est enquis du plan proposé pour réglementer les questions de zonage dans la Ville, plus précisément, si cela s'appliquera à tous les usages non-conformes ou seulement aux établissements religieux ; ce à quoi le maire Brownstein a répondu que la Ville étudiera tous les faits et les établissements pour s'assurer que les usages appropriés sont réglementés pour toutes les situations.

### 2) Alison Weinburger

La résidante s'est enquis de l'échéancier des rénovations du parc Kirwan et du repavage du terrain de basket-ball; ce à quoi le maire Brownstein a répondu que l'échéancier fait l'objet de discussions en cours tenant compte des implications budgétaires. Le conseiller Mitch Kujavsky a également indiqué que le projet est en cours et qu'il prévoit fixer une réunion publique et qu'une demande de subvention a également été demandée pour ledit projet. Il a également fait des commentaires sur les détails des travaux de rénovation et sur la possibilité de former un comité pour discuter du projet.

Après la deuxième période de questions, le conseiller Sidney Benizri a fourni des commentaires supplémentaires sur le sujet des établissements religieux non-conformes et a réitéré les commentaires du conseiller Tordjman sur l'importance des services à offrir puisque la démographie de la Ville est en constante évolution.

200817

**APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à ajourner la séance. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À 21 H 18, LE MAIRE MITCHELL BROWNSTEIN A DÉCLARÉ LA SÉANCE  
AJOURNÉE.**

---

MITCHELL BROWNSTEIN  
MAIRE

---

JASON PRÉVOST  
ASSISTANT-GREFFIER

<b>LISTE DES ANNEXES</b>		
<b>Numéro de résolution</b>	<b>Annexe correspondante</b>	<b>Document</b>
200809	Annexe A	Auxiliary Employees – White Collars – Hiring

## Annex A (08-10-2020) Annexe A

AUXILIARY EMPLOYEES - WHITE COLLARS - HIRING  
 PARKS AND RECREATION DEPARTMENT  
 CITY OF CÔTE SAINT-LUC  
 LIST NAMES FROM JUNE 2020  
 FOR APPROVAL AUGUST 2020 COUNCIL

NAME OF EMPLOYEE		POSITION / PROGRAM OR REPLACEMENT	TRANSFERRING FROM -	RESIDENCY	NUMBER OF YEARS	HOURLY RATE	PROJECTED WEEKS OF EMPLOYMENT	WEEKLY HOURS	APPROX ANNUAL EXPENSE until end of 2020	GENERAL LEDGER CODE
LAST NAME	FIRST NAME	(NAME OF EMPLOYEE)	WHICH POSITION /		EMPLOYED IN					
<b>Park Activities</b>										
Ouazana	Nathaniel	Children Activities	Day Camp Senior Counsellor	Côte Saint-Luc	4	\$ 14.34	10	20	\$ 2,868.00	02-750-22-112
Di Sciullo	Sabrina	Children Activities	Day Camp Senior Counsellor	Côte Saint-Luc	3	\$ 14.06	10	20	\$ 2,812.00	02-750-22-112
Schacter	Shane	Children Activities	Day Camp Junior Counsellor	Côte Saint-Luc	2	\$ 13.59	10	20	\$ 2,718.00	02-750-22-112
Bauer	Eli	Children Activities	Day Camp Junior Counsellor	Côte Saint-Luc	1	\$ 13.33	10	20	\$ 2,666.00	02-750-22-112
Zhang	Peng	Children Activities	NEW	Côte Saint-Luc	0	\$ 13.10	10	20	\$ 2,620.00	02-750-22-112
Cohen	Sara	Children Activities	NEW	Hampstead	0	\$ 13.10	10	20	\$ 2,620.00	02-750-22-112
Cohen	Cayla	Children Activities	NEW	Hampstead	0	\$ 13.10	10	20	\$ 2,620.00	02-750-22-112
Miller	Carl	Children Activities	Day Camp Junior Counsellor	Montreal-Ouest	2	\$ 13.59	10	20	\$ 2,718.00	02-750-22-112
Levitt	Elicia	Children Activities	Day Camp Junior Counsellor	Côte Saint-Luc	2	\$ 13.59	10	20	\$ 2,718.00	02-750-22-112
Tchinov	Mark	Children Activities	Day Camp Junior Counsellor	Montreal	1	\$ 13.33	10	20	\$ 2,666.00	02-750-22-112
Abisdris	Joelle	Children Activities	Day Camp Senior Counsellor	Côte Saint-Luc	4	\$ 14.34	10	20	\$ 2,868.00	02-750-22-112
Trager	Shelby	Children Activities	Day Camp Senior Counsellor	Côte Saint-Luc	3	\$ 14.06	10	20	\$ 2,812.00	02-750-22-112
Ambikaipakan	Arikaran	Children Activities (Spare)	Day Camp Senior Counsellor	Montreal	2	\$ -	0	0	\$0.00	02-750-22-112
Glazer	Ryan	Children Activities (Spare)	Day Camp Junior Counsellor	Côte Saint-Luc	1	\$ -	0	0	\$0.00	02-750-05-112
Jafarian	Paria	Children Activities (Spare)	Day Camp Junior Counsellor	Côte Saint-Luc	1	\$ -	0	0	\$0.00	02-750-22-112
Lee	Sophie	Children Activities (Spare)	Day Camp Junior Counsellor	Lasalle	1	\$ -	0	0	\$0.00	02-750-22-112
Barrafato	Giancarlo	Children Activities (Spare)	Day Camp Junior Counsellor	Montreal	1	\$ -	0	0	\$0.00	02-750-22-112
Sniatowsky	Danielle	Children Activities (Spare)	Day Camp Junior Counsellor	Côte Saint-Luc	1	\$ -	0	0	\$0.00	02-750-22-112
<b>Sub Total</b>									<b>\$21,642.00</b>	
<b>Outdoor Pool</b>										
Kevlar	Orion	Outdoor Pool Assistant Manager	Outdoor Pool Assistant Manager	Côte Saint-Luc	4	\$16.40	12	30	\$5,904.00	02-740-00-112
Bourdeau- Levesque	Beatrice	ACC Supervisor	ACC Supervisor	Côte Saint-Luc	5	\$21.05	12	20	\$5,052.00	02-740-00-112
Amar	Sam	Lifeguard	Lifeguard Instructor	Côte Saint-Luc	1	\$13.41	12	25	\$4,023.00	02-740-00-112
Bouzo	Gabriel	ACC Lifeguard	ACC Lifeguard	Côte Saint-Luc	6	\$18.19	12	20	\$4,365.60	02-740-00-112
Murad	Liam	Lifeguard	Lifeguard	Côte Saint-Luc	2	\$13.41	12	25	\$4,023.00	02-740-00-112
Eldstein	Justin	Lifeguard	Lifeguard	Côte Saint-Luc	1	\$13.41	12	25	\$4,023.00	02-740-00-112
Kalin	Lev	Lifeguard	Lifeguard	Côte Saint-Luc	1	\$13.41	12	25	\$4,023.00	02-740-00-112
Serov	Arina	ACC Lifeguard	ACC Lifeguard	Côte Saint-Luc	0	\$13.10	12	15	\$2,358.00	02-740-00-112
Tehrani Mehr	Kasra	ACC Lifeguard	ACC Lifeguard	Côte Saint-Luc	0	\$13.10	12	15	\$2,358.00	02-740-00-112
Kosov	Eden	ACC Lifeguard	ACC Lifeguard	Côte Saint-Luc	2	\$15.59	12	15	\$2,806.20	02-740-00-112
Lohner	Molly	ACC Lifeguard	ACC Lifeguard	Côte Saint-Luc	1	\$14.31	12	15	\$2,575.80	02-740-00-112
Gudyamenko	Anastasiya	ACC Lifeguard	ACC Lifeguard	Côte Saint-Luc	2	\$15.59	12	15	\$2,806.20	02-740-00-112
Pham	Augustine	ACC Lifeguard (Spare)	ACC Lifeguard	Côte Saint-Luc	2	\$15.59				02-740-00-112
Olliel	Eden	ACC Lifeguard (Spare)	ACC Lifeguard	Côte Saint-Luc	2	\$15.59				02-740-00-112
Shihman	Josephine	ACC Lifeguard (Spare)	ACC Lifeguard	Côte Saint-Luc	0	\$13.10				02-740-00-112
Manojh	Bhuvan	ACC Lifeguard (Spare)	ACC Lifeguard	Côte Saint-Luc	1	\$14.31				02-740-00-112
Blond	Lori	Outdoor Pool Cashier	Outdoor Pool Cashier	Côte Saint-Luc	5	\$13.68	12	25	\$4,104.00	02-740-00-112
Dominguez	Elie	Outdoor Pool Cashier	NEW	Côte Saint-Luc	0	\$13.10	12	25	\$3,930.00	02-740-00-112
Dumitru	Emily	Outdoor Pool Cashier	NEW	Côte Saint-Luc	0	\$13.10	12	25	\$3,930.00	02-740-00-112
Evans	Joshua	Lifeguard	Lifeguard Instructor	Montreal-West	4	\$13.94	12	25	\$4,182.00	02-740-00-112
Zimmer	Sahra	ACC Lifeguard (Spare)	ACC Lifeguard	Montreal-West	0	\$13.10				02-740-00-112
Sperer	Maya	ACC Supervisor	ACC Supervisor	Hampstead	1	\$19.49	12	25	\$5,847.00	02-740-00-112
Hoppenheim	Jordan	ACC Lifeguard	ACC Lifeguard	Hampstead	0	\$13.10	12	20	\$3,144.00	02-740-00-112
McMurray	Cailin	Lifeguard	Lifeguard	Westmount	1	\$13.41	12	25	\$4,023.00	02-740-00-112
McMurray	Ainsley	Lifeguard	Lifeguard (Replacement)	Westmount	4	\$13.94	12	25	\$4,182.00	02-740-00-112
Wong	Kali	Outdoor Pool Manager	Outdoor Pool Manager	Montreal	1	\$18.55	12	30	\$6,678.00	02-740-00-112
Aoun	Michel-Ange	ACC Supervisor	ACC Supervisor	Montreal	5	\$22.74	12	20	\$5,457.60	02-740-00-112

## Annex A (08-10-2020) Annexe A

AUXILIARY EMPLOYEES - WHITE COLLARS - HIRING  
 PARKS AND RECREATION DEPARTMENT  
 CITY OF CÔTE SAINT-LUC  
LIST NAMES FROM JUNE 2020  
 FOR APPROVAL AUGUST 2020 COUNCIL

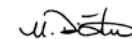
NAME OF EMPLOYEE		POSITION / PROGRAM OR REPLACEMENT	TRANSFERRING FROM -	RESIDENCY	NUMBER OF YEARS	HOURLY RATE	PROJECTED WEEKS OF EMPLOYMENT	WEEKLY HOURS	APPROX ANNUAL EXPENSE until end of 2020	GENERAL LEDGER CODE
LAST NAME	FIRST NAME	(NAME OF EMPLOYEE)	WHICH POSITION /		EMPLOYED IN					
Manel Abdi	Selma	ACC Lifeguard	ACC Lifeguard	Montreal	2	\$15.59	12	25	\$4,677.00	02-740-00-112
Dahan	Zachary	Lifeguard	Lifeguard	Montreal	1	\$13.41	12	25	\$4,023.00	02-740-00-112
Lee	Isaiah	ACC Lifeguard	ACC Lifeguard	Montreal	1	\$14.31	12	20	\$3,434.40	02-740-00-112
Zhu	Jessica Jiahui	ACC Lifeguard	ACC Lifeguard	Montreal	2	\$15.59	12	20	\$3,741.60	02-740-00-112
Stetsyuk	Valeriy	ACC Lifeguard	ACC Lifeguard	Montreal	2	\$15.59	12	20	\$3,741.60	02-740-00-112
Prémont-Noël	Maika	ACC Lifeguard	ACC Lifeguard	Montreal	2	\$15.59	12	15	\$2,806.20	02-740-00-112
Pallett-Wiesel	Katie	ACC Lifeguard	ACC Lifeguard	Montreal	2	\$15.59	12	15	\$2,806.20	02-740-00-112
Patterson-Cormier	Mathew	ACC Lifeguard	ACC Lifeguard	Montreal	3	\$16.84	12	15	\$3,031.20	02-740-00-112
Ederly	Amanda	ACC Lifeguard (Spare)	ACC Lifeguard	Montreal	2	\$15.59				02-740-00-112
Gagnier	Natsumi	ACC Lifeguard (Spare)	ACC Lifeguard	Montreal	1	\$14.31				02-740-00-112
Cruz	Oscar	Lifeguard (Spare)	NEW	Montreal	0	\$13.15				02-740-00-112
Mashal	Sarah	Lifeguard (Spare)	NEW	Montreal	0	\$13.15				02-740-00-112
Zelniker	Ariella	Lifeguard (Spare)	NEW	Montreal	0	\$13.15				02-740-00-112
Pennimpede	Liamo	Lifeguard	Lifeguard Instructor	Lasalle	2	\$13.67	12	25	\$4,101.00	02-740-00-112
Pennimpede	Dania	Lifeguard	Lifeguard Instructor	Lasalle	2	\$13.67	12	25	\$4,101.00	02-740-00-112
Trihas	James	ACC Lifeguard	ACC Lifeguard	St-Laurent	3	\$16.84	12	20	\$4,041.60	02-740-00-112
Deng	Jason	Lifeguard (Spare)	Lifeguard	Dorval	0	\$13.15	12	25		02-740-00-112
Montpetit	Chanelle	Outdoor Pool Assistant Manager	NEW	Blainville	0	\$15.78	12	30	\$5,680.80	02-740-00-112
Montpetit	Brittany	Lifeguard (Spare)	NEW	Blainville	0	\$13.15				02-740-00-112
<b>Vitzak</b>										
Ratner	David	Wading Pool Attendant	Wading Pool Attendant	Côte Saint-Luc	1	\$13.15	12	25	\$3,945.00	02-740-00-112
Murad	Ben	Wading Pool Lifeguard	Wading Pool Lifeguard	Côte Saint-Luc	1	\$13.15	12	25	\$3,945.00	02-740-00-112
Vaziri-Tehrani	Kian	Wading Pool Attendant	NEW	Côte Saint-Luc	0	\$13.10	12	25	\$3,930.00	02-740-00-112
Castiel	Liam	Wading Pool Attendant	NEW	Côte Saint-Luc	0	\$13.10	12	25	\$3,930.00	02-740-00-112
Rothstein	Bryanna	Wading Pool Lifeguard (Spare)	Lifeguard Instructor	Cote Saint-Luc	2	\$13.67				02-740-00-112
Mirfendereski	Abtin	Wading Pool Attendant (Spare)	NEW	Côte Saint-Luc	0	\$13.10				02-740-00-112
Jacobson	Arieh	Wading Pool Attendant (Spare)	NEW	Côte Saint-Luc	0	\$13.10				02-740-00-112
Levy	Adam	Wading Pool Lifeguard	Wading Pool Lifeguard	Montreal	1	\$13.15	12	25	\$3,945.00	02-740-00-112
<b>Sub Total</b>									<b>\$155,676.00</b>	

**Tennis**

Matthew	Toulch	Summer Tennis Club Attendant	Summer Tennis Club Attendant	Côte Saint-Luc	11	\$14.55	20	35	\$10,185.00	02-749-01-112
David	Blond	Summer Tennis Club Attendant	Summer Tennis Club Attendant	Côte Saint-Luc	9	\$14.55	20	35	\$10,185.00	02-749-01-112
Marvin	Pincus	Gymnasium Attendant	Summer Tennis Club Attendant	Côte Saint-Luc	3	\$13.86	20	35	\$9,702.00	02-749-01-112
Allan	Pierce	Summer Tennis Club Attendant	Summer Tennis Club Attendant	Montréal	4	\$14.55	20	35	\$10,185.00	02-749-01-112
Sean	Fraser	Summer Tennis Club Attendant	Summer Tennis Club Attendant	Montréal	2	\$13.86	20	35	\$9,702.00	02-749-01-112
<b>Sub Total</b>									<b>\$49,959.00</b>	

Rock	Allan	Chalet Attendant	Summer Tennis Club Attendant	Côte Saint-Luc	7	\$16.29	20	35	\$11,403.00	02-750-01-112
Litman	Elaine	Gym Attendant	Summer Tennis Club Attendant	Côte Saint-Luc	12	\$16.29	20	35	\$11,403.00	02-750-01-112
<b>Sub Total</b>									<b>\$22,806.00</b>	

<b>Total</b>	<b>\$250,083.00</b>
--------------	---------------------



June 30, 2020

Signed  
**Nadia Di Furia**  
 for Cornelia Ziga  
 Director of Recreation

Date